

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2024_130****MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 15 novembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Véronique LIGNIER à Paul MARSAL, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 35 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La Commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une Commission d'Appel d'offres à caractère permanent et a fixé les conditions de dépôt des listes.

Une seule liste était alors parvenue au Cabinet du Maire.

Puis, par délibération du Conseil municipal DEL_2020_076, suite à la démission de Madame Charlotte Couplet, Monsieur Engler avait été désigné comme membre suppléant de la commission d'Appel d'Offre, composée comme suit :

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Liste	1- M. GRELLIER 2- P. PONTY 3- V. MINART-GIVERNE 4- F. SCHMITT 5- B. BELLINI	1- A. BEAUVOIR 2- A. TONNEAU 3- L. LEFEVRE 4- N. MOULIN 5- Y. ENGLER

Suite à son élection en qualité de Maire le 28 octobre 2024, Madame Michèle Grellier est devenue Présidente de droit de cette commission. Il est donc apparu nécessaire de procéder à son remplacement en tant que membre titulaire de ladite commission.

Par ailleurs, Monsieur Aymeric Tonneau a démissionné de son mandat de conseiller municipal le 31 octobre dernier.

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics est entrée en application le 1er avril 2016. Pour autant, elle n'a ni pour objet, ni pour effet d'invalider les modalités d'élection et de composition des commissions d'appel d'offres (CAO) formées sur le fondement dudit code, dans la mesure où les règles de composition de ces CAO ne sont pas modifiées.

La procédure à mettre en œuvre prévoit «qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'Appel d'offre par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. ».

Dans ces conditions, au vu de la composition initiale de cette commission approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 et de la présentation des listes, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la modification de la composition de la commission d'Appel d'offres, qui se présente dorénavant comme suit :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
1- A. BEAUVOIR 2- P. PONTY 3- V. MINART-GIVERNE 4- F. SCHMITT 5- B. BELLINI	1- L. LEFEVRE 2- N. MOULIN 3- Y. ENGLER

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL_2020_019 en date du 25 mai 2020 portant sur la constitution et conditions de dépôt des listes,

Vu la délibération n°DEL_2020_020 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection des membres de la commission d'Appel d'offres,

Vu la délibération n°DEL_2020_076 modifiant la composition de la commission d'Appel d'offre,

Vu la délibération municipale DEL_2024_118 portant sur l'élection de Madame Michèle Grellier,

Vu l'information transmise par courrier à la commission des affaires générales et de la commande publique,

Considérant que Madame Michèle Grellier membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offre, devient présidente de droit,

Considérant que le membre titulaire doit alors être remplacé par un membre suppléant de la même liste,

Considérant qu'il est nécessaire de titulariser Monsieur Arnaud Beauvoir dans la Commission d'Appel d'Offre,

Considérant la démission de Monsieur Aymeric Tonneau de son mandat de conseiller municipal le 31 octobre dernier,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

PREND ACTE de la titularisation d'Arnaud Beauvoir au sein de la Commission d'Appel d'offres et de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
1- A. BEAUVOIR	
2- P. PONTY	1-L. LEFEVRE
3- V. MINART-GIVERNE	2- N.MOULIN
4- F. SCHMITT	3- Y. ENGLER
5- B.BELLINI	

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le



ID : 078-217801463-20241122-DEL_2024_130-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Publiée le : 25/11/2024